TREGLONOU

Pays des Abers

DCM N° 202616

Date réunion :
12.02.2026

Nombre de conseillers
en exercice : 14
Présents : 11
Pouvoirs : 3
Votants : 14

Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :
30.01.2026

Date de publication :

Date d'envoi au contrôle de légalité :

Le Maire de TREGLONOU informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de RENNES– 3 Contour Motte 35000 RENNES - dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 029-212902902-20260210-DCM202616-DE

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE TREGLONOU

L'an deux mil vingt-six, le douze février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de TREGLONOU, convoqué le trente janvier deux mil vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Guy TALOC, Maire.

Etaient présents : Guy **TALOC**, Maire ; Joseph **GALLIOU**, Carole **BIHAN**, Mickaël **ABARNOU**, Odile **LÉON**, Adjoints ; Daniel **PELLÉ**, André **GALLIOU**, Cédric **TROADEC**, Morgane **VALENTI**, Martine **POULIQUEN**, Marianne **GOUEZ**, Conseillers Municipaux.

Excusés : Ronan **TRANVOIZ** (pouvoir à Morgane **VALENTI**), Adeline **LE PORS** (pouvoir à Mickaël **ABARNOU**), Elodie **CLOAREC** (pouvoir à Marianne **GOUEZ**)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mickaël **ABARNOU**

OBJET : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026

Vu l'avis favorable de la Commission Finances qui s'est réunie 27.01.2026,
Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget 2026 de la Commune.
Il présente les chiffres suivants :

Section de Fonctionnement : équilibre à **452 324.00 €**
Section d'Investissement : équilibre à **558 802.00 €**

Section de fonctionnement			
Chapitre	**Libellé**	**Dépenses**	**Recettes**
011	Charges à caractère général	109 932.00	
012	Charges de personnel et assimilés	119 315.00	
014	Atténuation de produits	500.00	
023	Virement à la section d'investissement	38 930.00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 092.00	
65	Autres charges de gestion courante	142 860.00	
66	Charges financières	4 695.00	
002	Résultat d'exploitation reporté		1 518.48
'013	Atténuation de charges		1 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		9 385.00
70	Vente de produits, factures, prestations de services		700.52
73	Impôts et taxes		76 610.00
731	Fiscalité locale		245 500.00
74	Dotations, subventions et participations		100 900.00
75	Autres produits de gestion courante		16 600.00
76	Produits financiers		10.00
77	Produits exceptionnels		100.00
Total		**452 324.00**	**452 324.00**
Section d'investissement			
Chapitre	**Libellé**	**Dépenses**	**Recettes**
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 385.00	
16	Emprunts et dettes assimilés	32 100.00	
20	Immobilisations incorporelles	18 010.00	
204	Subventions d'équipement versées	21 154.00	
21	Immobilisations corporelles	88 593.00	
23	Immobilisations en cours	389 560.00	
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		336 482.01
021	Virement de la section d'exploitation		38 930.00
040	Opérations d'ordre de transfert		36 092.00
10	Dotations, fonds divers et réserves		121 000.97
13	Subventions d'investissement		25 500.00
16	Emprunts et assimilés		797.02
Total		**558 802.00**	**558 802.00**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, après en avoir délibéré, d'adopter le budget primitif 2026 de la commune de Tréglonou, tel qu'il lui a été présenté

TREGLONOU, le 16.02.2026
Le Maire,
Guy TALOC.

Mairie de TREGLONOU 29 (Finistère)

Le Secrétaire,
Mickaël ABARNOU